



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
18 décembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 26 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Logar..... (Slovénie)

Sommaire

Point 64 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18625X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 64 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
(A/70/82-E/2015/13)

1. **M^{me} Khalaf** (Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – CESA – et Coordinatrice des commissions régionales), accompagnant sa déclaration d'une présentation vidéo numérisée, présente le rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/70/82-E/2015/13). Elle rappelle à la Commission qu'en raison des délais de traitement des documents dans le cadre de son mandat, les données figurant dans son rapport couvrent la période allant jusqu'à mars 2015 et ne rendent donc pas compte de l'escalade survenue depuis la fin de septembre dans le Territoire palestinien occupé.

2. Les politiques et les pratiques israéliennes continuent à violer le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme et à empêcher l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. Dans ce cadre, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a censuré Israël au titre de la rubrique relative à l'apartheid et à la ségrégation. L'offensive israélienne dans la bande de Gaza, qui a duré 51 jours en juillet et août 2014, a entraîné une perte sans précédent de vies humaines et des destructions exceptionnelles, et a obligé à entamer des enquêtes sur d'éventuels crimes internationaux. L'offensive a affecté tous les aspects de la vie des Palestiniens à Gaza et ne peut être considérée indépendamment de l'occupation et des politiques générales qui l'accompagnent. Israël a progressivement institué deux régimes et systèmes juridiques différents dans le Territoire palestinien occupé, qui entraînent une discrimination entre les résidents en fonction de leur religion et de leur identité nationale. Les colons israéliens jouissent de la liberté de mouvement, de la sécurité et de tous les droits accordés aux citoyens israéliens, tandis que les Palestiniens subissent les

effets d'obstacles physiques et de procédures administratives qui limitent leur liberté de mouvement sous un régime militaire rigoureux. Ces restrictions affectent tous les aspects de la vie sociale et économique et empêchent la distribution de l'aide et des secours. Israël cherche à établir une majorité de résidents israéliens juifs à Jérusalem-Est, et il emploie pour cela une politique d'équilibre démographique, qui s'est traduite par l'exil de facto de plus de 250 000 Palestiniens hors du Territoire palestinien occupé par la révocation de leurs permis de séjour. Parmi les nombreuses règles discriminatoires mises en place figure la désignation de 65 kilomètres de routes dans le Territoire palestinien occupé réservées à l'usage exclusif des Israéliens. Les politiques de zonage et d'urbanisme font qu'il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir des permis de construire, ce qui les oblige à bâtir leur maison sans autorisation israélienne et les laisse à la merci d'une démolition et d'un déplacement de leur habitation, en particulier dans la Zone C et à Jérusalem-Est.

3. La brutale offensive militaire israélienne dans la bande de Gaza – qui est l'une des régions du monde les plus densément peuplées – a fait plus de morts et de blessés, notamment 551 enfants victimes, que toute autre opération militaire précédente depuis le début de l'occupation. Sept écoles administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été bombardées par Israël durant l'offensive de 2014, alors même que ces établissements avaient été désignés comme foyers pour sans-abri dont les coordonnées avaient été communiquées à l'armée israélienne. Onze membres du personnel ou employés des Nations Unies ont trouvé la mort dans ces incidents, indépendamment d'un grand nombre de civils. L'association Human Rights Watch a également signalé des cas d'utilisation par l'armée israélienne de Palestiniens comme boucliers humains.

4. Indépendamment des arrestations et des détentions arbitraires, des mauvais traitements et de la torture de détenus sans que leurs auteurs soient tenus comptables de leurs actes, les forces de sécurité israéliennes ont été accusées par des organisations de défense des droits de l'homme, notamment Amnesty International, de tueries illégales de Palestiniens et d'un usage excessif de la force contre des manifestants durant la récente escalade. Plus de 19 000 habitations palestiniennes ont été détruites dans l'offensive, ce qui

laisse à Gaza 100 000 sans-abri ayant beaucoup de mal à reconstruire leur logement en raison du blocus. Les démolitions de maisons, les confiscations de terres, le harcèlement et la violence, les limitations d'accès et la révocation des permis de séjour demeurent choses courantes en Cisjordanie, et la présence illégale et l'expansion accélérée des implantations cautionnées par le Gouvernement israélien dans le Territoire palestinien occupé violent les droits des Palestiniens à l'autodétermination et au développement. En même temps, les colons israéliens continuent en toute impunité leurs attaques et leurs délits contre les Palestiniens, leurs biens et leurs établissements religieux. En 2004, la Cour internationale de Justice a statué que le mur construit en Cisjordanie et le régime qui lui est associé sont illégaux, mais Israël continue sa construction sans s'en soucier. Le blocus de la bande de Gaza, qui dure depuis huit ans, constitue une punition collective de 1,8 million de Palestiniens et il a un effet dévastateur sur la population. L'offensive à Gaza a entraîné des destructions massives des installations d'adduction d'eau et de collecte des eaux usées ainsi que du secteur agricole, et a aggravé la crise de l'eau et de l'assainissement et l'état de l'environnement, déjà désastreux. Les colons et entreprises israéliens continuent à exploiter illégalement les ressources naturelles de la Cisjordanie en consommant, par personne, jusqu'à sept fois la quantité d'eau allouée aux Palestiniens tout en polluant l'environnement et en empêchant les Palestiniens d'avoir accès à la moitié de leurs terres agricoles.

5. En raison du blocus et des offensives militaires répétées, les conditions de vie à Gaza n'ont jamais été aussi mauvaises. La destruction physique des institutions économiques durant l'offensive de 2014 explique un chômage qui atteint 42,8 % au quatrième trimestre de cette année. Les conditions économiques très difficiles se traduisaient par des taux d'insécurité alimentaire qui atteignaient 57 % à Gaza et 19 % en Cisjordanie avant même l'offensive de 2014. La dépendance à l'égard de l'aide alimentaire distribuée par l'UNRWA à Gaza a plus que décuplé depuis 2000. Les centres de soins, le matériel et le personnel médical à Gaza ont directement souffert du blocus et de l'offensive, et des centaines de milliers d'enfants ont besoin de soutien psychologique. En Cisjordanie, les restrictions israéliennes empêchent l'accès aux soins de santé et la construction d'équipements médicaux. Les écoles de Gaza qui n'ont pas été détruites ont dû, pour accueillir tous les élèves, les

répartir en doubles ou même triples équipes pour les scolariser, tandis que les restrictions israéliennes et les attaques des colons affectent les écoliers et élèves palestiniens en Cisjordanie.

6. Les violations par Israël du droit international se poursuivent dans le Golan syrien occupé, annexé illégalement par Israël en 1981, avec le transfert illégal de colons dans le territoire syrien, l'expansion des colonies et l'exploitation des ressources naturelles du territoire. Par contraste avec ces implantations qui bénéficient du soutien et des incitations du Gouvernement israélien, les citoyens syriens vivant sous l'occupation sont aux prises avec les effets de politiques discriminatoires telles qu'une allocation inégale d'eau et des restrictions relatives à la construction et l'expansion des limites des villages. Israël a continué d'appliquer de telles politiques qui sont contraires au droit humanitaire international et au droit international des droits de l'homme, aux principes de la non-discrimination et au droit à l'autodétermination. Les implantations illégales, la punition collective et le mépris pour la vie humaine et la dignité des Palestiniens affectent tous les aspects de la société palestinienne et de son économie. Il n'y a aucune perspective de paix tant qu'Israël ne se conformera pas au droit international et ne mettra pas un terme à son occupation.

7. Complétant l'information contenue dans le rapport, l'intervenante dit que l'injustice se poursuit et que 59 Palestiniens, dont 14 enfants, ont été tués par des Israéliens depuis le début d'octobre 2015. Six mille ont été blessés par des balles en métal enrobées de caoutchouc, des tabassages ou par le gaz lacrymogène. Le soulèvement le plus récent, face à ces injustices, a commencé quand des colons israéliens ont brûlé vive la famille Dawabsheh le 31 juillet 2015 et depuis, le problème de la présence des colons n'a pas diminué. La communauté internationale a l'obligation de mettre un terme aux violations par Israël du droit international. Il est dans l'intérêt de toutes les parties de parvenir à une paix juste et d'inverser les injustices infligées au peuple palestinien.

8. **Le Président** invite la Commission à procéder à un débat général sur la question.

9. **M. Abu Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine) dit que depuis Adam Smith, l'économie classique voit dans les ressources naturelles un facteur de production, tout comme le travail et le capital. Le

vol des ressources naturelles palestiniennes par l'autorité d'occupation a amplement été décrit. Le rapport qui vient d'être présenté par la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la CESAO indique qu'en 2013 Israël avait officiellement confisqué plus de 1 000 kilomètres carrés de terres appartenant à des Palestiniens, soit 20 % de la superficie de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Selon un rapport de 2009 d'Amnesty International sur les ressources en eau palestiniennes, les ordonnances militaires israéliennes publiées depuis quatre décennies, ostensiblement pour « protéger » les ressources naturelles et les réserves naturelles y compris les ressources en eau, ont eu un effet paralysant sur l'agriculture palestinienne dans l'ensemble de la Cisjordanie, alors que les colons israéliens pendant la même période reçoivent une quantité pratiquement illimitée d'eau pour développer et irriguer les vastes exploitations agricoles qui aident à alimenter les implantations israéliennes illégales. Le rapport de 2012 du Secrétaire général sur les implantations israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et dans le Golan syrien occupé, fait observer que 40 % environ de l'agriculture des colons israéliens en Cisjordanie exploite des terres qui sont la propriété privée de Palestiniens, ce qui explique que les colons israéliens ont exporté pour environ 285 millions de dollars de produits agricoles alors que les Palestiniens n'ont pu exporter que pour 19 millions de dollars de ces produits (A/69/348, par. 32).

10. Le rapport de la CESAO décrit aussi en détail comment des colons israéliens terroristes ont déraciné ou brûlé des milliers d'arbres fruitiers, notamment des oliviers, ou pulvérisé sur ces arbres des produits chimiques toxiques; ces arbres pour la plupart étaient plus anciens que l'État d'Israël, et certains plus anciens encore que les Enfants d'Israël eux-mêmes. Le mur de séparation israélien, selon l'itinéraire actuellement prévu, reviendrait à isoler 9,4 % du territoire de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Au cours des quatre dernières années, la moitié seulement des demandes d'autorisation déposées par des agriculteurs palestiniens pour cultiver leur terre de l'autre côté du mur ont été approuvées.

11. Ces nombreux rapports bien documentés, publiés par les organismes compétents des Nations Unies, semblent n'avoir aucun effet sur Israël. L'occupation est un crime de guerre commis en violation de la

Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, datée du 12 août 1949 (quatrième Convention de Genève). La communauté internationale doit prendre des mesures punitives contre Israël dans toute la mesure autorisée par le droit international. L'intervenant appelle les États Membres à boycotter les marchandises produites par les colons, à interdire à leurs entreprises de commercer avec les colons, à refuser d'accorder la citoyenneté aux colons et à refuser l'accréditation des membres du corps diplomatique israélien qui seraient des colons.

12. **M^{me} Moleko** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que celui-ci accueille avec satisfaction le rapport de la CESAO qui, bien que profondément désolant, montre utilement les effets de l'occupation israélienne du territoire palestinien, qui se caractérise par des politiques et des pratiques discriminatoires; Israël contrôle les ressources en eau de la Cisjordanie; il a imposé des limites à la liberté de mouvement en Cisjordanie, rendant certaines terres arables inaccessibles; la rareté du carburant disponible empêche de fournir certains services de base (ainsi, les conditions de vie à Gaza sont les pires depuis 1967) et il y règne un taux très élevé d'insécurité alimentaire (un tiers des ménages en 2013). Si le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable sont de nouveaux outils pour changer le monde, la promesse étant de ne laisser personne pour compte, le rapport a montré que les Palestiniens seront bien réellement laissés pour compte et ne pourront recueillir les fruits du développement durable tant qu'ils seront privés de leur souveraineté sur leurs ressources naturelles.

13. **M. Al Shanfari** (Oman), parlant au nom du Groupe des États arabes, dit que l'Autorité palestinienne se heurte à de graves difficultés financières car Israël retient environ 300 millions de dollars chaque année sur les recettes fiscales. La politique des autorités israéliennes d'occupation dans le Territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé est à l'origine d'un chômage et d'une pauvreté très répandus. Israël continue à priver la population de l'accès à ses ressources naturelles dans la zone occupée. Le rapport de la CESAO décrit en détail le déplacement par Israël de personnes et la destruction de biens, ainsi que la violence actuellement perpétrée par les colons israéliens contre les Palestiniens. Le rapport note également que les habitants des villages palestiniens qui ne sont pas reliés aux réseaux

d'adduction d'eau doivent acheter l'eau à un prix anormalement élevé. Il appelle la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger Israël, la Puissance occupante, à se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies en renonçant à ses pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé. Ces pratiques font obstacle au développement économique et humain des populations sous occupation et constituent le principal obstacle à la paix dans la région.

14. **M. Mounzer** (République arabe syrienne) dit qu'une fois de plus la CESAO a soumis son rapport, qui décrit les pratiques racistes contre les habitants du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé et une fois de plus, Israël, la Puissance occupante, a montré qu'il n'appliquait pas les dispositions des résolutions des Nations Unies l'appelant notamment à respecter le droit des peuples sous occupation étrangère d'utiliser leurs ressources naturelles. L'exploitation, la destruction, le bouclage, la confiscation de terres, les implantations et le nettoyage ethnique se sont même aggravés. En outre, dans la zone tampon dans le Golan, Israël apporte son appui à des terroristes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et au Front el-Nosra, exposant ainsi ses habitants à de nouvelles menaces sans précédent dans l'histoire pourtant sombre de l'occupation israélienne. Il demande à nouveau à la CESAO d'inclure dans ses rapports futurs une analyse de l'appui ouvert apporté par Israël à ces terroristes.

15. Dans le Golan syrien occupé, Israël continue à empêcher les agriculteurs d'avoir accès aux marchés de leur patrie, notamment durant la très importante saison de récolte des pommes, tout en les privant aussi du droit de participer à de nouvelles entreprises économiques qui sont réservées aux colons, notamment les entreprises de production éolienne d'électricité et de prospection du pétrole et du gaz. Depuis son début, l'objet de l'occupation est de pousser les habitants du Golan à quitter leur foyer et leurs terres en les privant des services de première nécessité. Par exemple, ils sont privés d'accès à l'eau dont ils ont besoin pour leur activité agricole, tandis que les colons israéliens reçoivent de vastes quantités d'eau subventionnée. Dans l'ensemble du Golan syrien occupé, Israël impose ses lois en violation de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui affirme que la décision israélienne d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans les hauteurs du Golan syrien

occupé est nulle et non avenue et entièrement privée d'effet légal international. Israël a en outre incarcéré à nouveau le Mandela syrien, Sidqi al-Maqt, qui avait été libéré en 2012 après avoir passé 27 ans derrière les barreaux.

16. Les Palestiniens et les Syriens souffrent depuis des décennies de cette occupation parce que la prétendue communauté internationale a renoncé à obliger la Puissance occupante, Israël, à rendre compte de ses crimes, alors que certains États ferment les yeux sur les violations des droits de l'homme commises par Israël et lui apportent même un soutien économique et militaire. Si vraiment le nouveau programme de développement est censé ne laisser personne pour compte, l'occupation israélienne doit cesser immédiatement et ceux qui sont responsables des crimes commis ou font semblant de ne pas les voir doivent être tenus comptables de leurs actes.

17. **M^{me} Bajanã** (Nicaragua) dit que, depuis plus de 67 ans, le peuple palestinien est aux prises avec un blocus économique criminel qui le prive de la liberté de mouvement et détruit l'infrastructure, en particulier dans la bande de Gaza dont les habitants ont du mal à survivre. Il est inutile de parler de développement durable et de croissance économique quand tout un peuple subit une occupation militaire et n'a aucun contrôle sur sa terre, son eau et ses ressources naturelles. L'insécurité alimentaire, en Palestine, s'étend toujours plus, et 90 % de l'eau, dans la bande de Gaza, est impropre à la consommation. Le manque d'eau est une violation des droits de l'homme; la seule solution est la fin des hostilités.

18. Le développement durable, pour le peuple palestinien, signifie avant tout le respect des résolutions appelant à l'autodétermination et la souveraineté du peuple palestinien, et le retour des réfugiés vers leur terre historique. Il est regrettable que pendant une année où les Nations Unies ont pu faire flotter le drapeau palestinien, la communauté internationale n'ait toujours pas adopté de résolution propre à garantir les droits du peuple palestinien. Le Nicaragua réaffirme sa solidarité avec les Palestiniens et leur lutte pour leur liberté et leurs droits inaliénables. Un peuple sous occupation a également le droit au développement, et cela ne signifie évidemment pas la destruction des établissements scolaires. Une paix juste et durable suppose une solution aux problèmes des réfugiés, des implantations, des frontières, de la sécurité, des prisonniers et de l'eau.

19. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) dit que l'usage disproportionné et aveugle de la force dans le conflit à Gaza en 2014 a fait des victimes et des destructions sans précédent. La détérioration de la situation des droits de l'homme est attribuable à la Puissance occupante, Israël, qui continue à violer le droit humanitaire international et le droit international des droits de l'homme. Le mur de séparation construit dans le Territoire palestinien occupé compromet gravement la liberté de mouvement des Palestiniens qui tentent de se rendre dans leurs champs et d'accéder à leurs ressources en eau, détruit les terres agricoles et déstabilise l'écosystème. Il est gravement préoccupé par l'augmentation dramatique des violations flagrantes des droits des enfants, qui, dans le Territoire, sont le groupe le plus vulnérable, aux mains des militaires et des colons israéliens. Le sort difficile des enfants soumis à une occupation de longue durée, à la répression et à la violence compromet non seulement leur avenir, mais aussi les perspectives de paix au Moyen-Orient.

20. Dans le Golan syrien occupé, les graves restrictions à l'utilisation de l'eau, la discrimination et l'exploitation illégale des ressources naturelles en vertu de concessions de prospection pétrolière exclusives accordées par les autorités israéliennes désavantagent gravement les agriculteurs et les habitants syriens du territoire. La délégation malaisienne est également profondément préoccupée par l'incidence alarmante et inacceptable de la pauvreté et du chômage en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza. À long terme, cette situation fera inévitablement que la majorité de la population active sera dépourvue de qualifications, indépendamment des problèmes sociaux et économiques connexes. La question de la souveraineté sur les ressources naturelles, cruciale dans l'optique du règlement de la crise, ne saurait être réglée isolément. La Malaisie approuve donc la décision palestinienne d'accéder à diverses conventions et divers traités internationaux au début de 2015.

21. L'intervenant demande instamment aux Nations Unies de renforcer les programmes d'assistance pour atténuer les souffrances des Palestiniens et de la population du Golan syrien occupé, et appelle la communauté internationale à assurer un financement adéquat et fiable des organismes de secours comme l'UNRWA. Il espère que les pourparlers de paix en cours conduiront à la réconciliation, la reconstruction,

le développement et la prospérité de l'État et du peuple palestiniens.

22. **M. Jamil** (Iraq) dit que le rapport de la CESAO montre combien les perspectives de développement économique palestinien sont sombres. Les autorités d'occupation détruisent les capacités productives des agriculteurs palestiniens en confisquant leurs terres et leur eau. Un Palestinien sur deux dans la bande de Gaza est en chômage. Le secteur privé ne prospère pas et l'Autorité palestinienne n'est pas en mesure d'honorer ses obligations en raison du contrôle exercé par Israël sur ses ressources. Le déni du droit du peuple palestinien à s'intégrer dans l'économie mondiale peut désormais être ajouté à la liste toujours plus longue des violations commises par une occupation israélienne dévastatrice.

23. La délégation iraquienne condamne les efforts racistes faits par Israël pour modifier la dynamique démographique de Jérusalem. Les autorités d'occupation ont défriché des milliers d'hectares de terre pour faire place aux constructions de leur projet de « Grand Jérusalem », par la création d'une couronne d'implantations conçue pour couper Jérusalem-Est de son arrière-pays arabe. L'orateur exprime l'espoir du règlement du conflit arabo-israélien conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à la feuille de route pour un règlement permanent du conflit israélo-palestinien comportant deux États et à l'Initiative de paix arabe, et appelle à établir un État palestinien indivisible sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale.

24. **M. Pinto Damiani** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'Israël a élevé de nombreux obstacles discriminatoires contre le développement de l'État de Palestine. Son pays approuve le principe d'une gestion souveraine des ressources naturelles et s'oppose à l'exploitation illégale par d'autres, car les violations de la souveraineté poussent les peuples dans la pauvreté et le désespoir. La souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles a été réaffirmée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Faute de pouvoir utiliser leurs propres ressources pour satisfaire leurs besoins, les pays en développement, et l'État de Palestine en particulier, ne pourront réaliser le développement durable. Depuis la résolution 523 (VI) de l'Assemblée générale à la résolution 3016 (XXVII) et celles adoptées dans l'intervalle, les Nations Unies disposent d'un ensemble suffisant de précédents sur les

droits des peuples et des nations à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles. L'État de Palestine doit donc pouvoir exercer son droit de gérer et d'utiliser ses ressources naturelles; l'ingérence israélienne non seulement les dépouille de leur droit au développement durable, mais également comporte des conséquences environnementales graves. L'Assemblée générale, agissant par la Deuxième Commission, devrait tout faire pour mettre un terme à l'exploitation des ressources naturelles du peuple palestinien.

25. **M. Ahmad Al-Kuwari** (Qatar) dit que jamais depuis 1967 le nombre de victimes palestiniennes civiles n'a été aussi grand qu'en 2014. Parmi les points inquiétants contenus dans le rapport de la CESAO figurent la destruction et les dommages infligés à plus de 100 écoles, la plupart affiliées à l'UNRWA, lors de la guerre de 51 jours contre Gaza. En Cisjordanie, les incidents impliquant des écoles ont presque triplé entre 2013 et 2014. Cela n'est pas compatible avec le droit à l'éducation pour tous proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La sécurité alimentaire, qui est une autre condition du développement, est rendue impossible par les politiques israéliennes de confiscation des terres, d'expansion des implantations et d'exploitation des ressources. Les violations par Israël du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme sont un obstacle constant à l'avènement de la paix. Israël continue aussi à construire un mur de séparation en Cisjordanie au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et cela coupe les Palestiniens de l'accès aux services de soins de santé, aux établissements d'enseignement et aux points d'eau. Les Palestiniennes souffrent disproportionnellement du chômage et les enfants palestiniens sont soumis à d'innombrables abus. Dans le Golan syrien occupé, Israël continue à accorder une fraction disproportionnée des ressources en eau à ses colons tout en privant d'eau la population syrienne. La région ne verra pas de règlement complet de paix tant qu'Israël ne se conformera pas à ses obligations en vertu du droit international et ne mettra pas un terme à son occupation.

26. **M. Gad** (Égypte) dit que jamais depuis 1967 le nombre de victimes civiles palestiniennes n'a été aussi élevé que l'an dernier, et que l'occupation israélienne continue à priver la population vivant sous occupation de ses droits fondamentaux, par l'utilisation excessive de la force en toute impunité. Parmi les points

profondément préoccupants figure l'exploitation par Israël des ressources naturelles palestiniennes et syriennes. Une expansion sans précédent des implantations de colons menace l'intégrité territoriale de la Palestine, tandis que le blocus de Gaza est une forme de punition collective. Les contraintes imposées par Israël, l'absence de financement extérieur et l'augmentation des dépenses ont suscité une crise financière pour l'Autorité palestinienne.

27. Israël, la Puissance occupante, a institué ce qui est en fait un système d'apartheid. Ses ordonnances militaires s'appliquent aux Palestiniens mais non pas aux colons et obligent les Palestiniens à demander des autorisations spéciales pour tout un ensemble d'activités que les colons pratiquent librement. Cela sans mentionner le mur de séparation qu'Israël continue de construire en violation du droit international. L'exploitation par Israël des ressources naturelles contrevient aux règles de La Haye de 1907 (Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre) et de la quatrième Convention de Genève. En Cisjordanie comme dans la bande de Gaza, l'approvisionnement en eau, déjà amenuisé par le changement climatique, l'est davantage encore par les restrictions imposées par Israël. Le Programme 2030 qui, on l'a assez répété, ne laisse personne pour compte sonne creux dans le Territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé, tant que l'occupation israélienne persiste.

28. **M. Sareer** (Maldives) dit que chaque année la Commission se réunit pour marquer son appui à ses amis palestiniens. Malheureusement, une fois de plus, elle porte témoignage d'atrocités nouvelles et continues aux mains de ceux qui choisissent la violence, la propagation de la haine et de la crainte. Faute de pouvoir exercer leur souveraineté sur leurs terres et leurs ressources naturelles et assujettis à divers traitements discriminatoires, les Palestiniens ne sauraient raisonnablement définir des politiques de développement. Les Maldives condamnent sans réserve les politiques et pratiques israéliennes, telles que la création d'implantations illégales, les punitions collectives et le mépris de la vie et de la dignité humaines, qui affectent tous les aspects de la société et de l'économie palestiniennes.

29. Des offensives régulières ont créé un état de destruction perpétuelle à Gaza, qui a vu son environnement gravement atteint, de même que l'accès à l'eau et aux soins de santé. Comme le constate le

rapport, l'offensive la plus récente a encore endommagé et contaminé le réseau d'adduction d'eau déjà insuffisant à Gaza, tandis qu'Israël contrôle presque toutes les ressources en eau de la Cisjordanie. La situation reste grave en Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé où les colons ont un accès préférentiel à l'eau et aux ressources agricoles. Les risques pour la santé publique sont également plus graves que jamais du fait de la pollution accrue de l'air et des sols par suite des bombardements et en raison des restes d'engins explosifs.

30. L'intervenant engage Israël à cesser toutes les mesures qui endommagent l'environnement dans les territoires occupés et qui reviennent à détruire l'infrastructure, notamment les canalisations d'eau et les réseaux d'égout et d'approvisionnement en électricité. Il condamne fermement toutes les décisions illégales, les provocations constantes et les graves violations des droits de l'homme commises par Israël, la Puissance occupante, dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Son gouvernement réitère son appui sans faille aux droits du peuple palestinien, notamment à une solution comportant deux États et le droit à l'autodétermination; il appelle à la cessation de la honteuse occupation qui continue depuis sept décennies alors que la communauté internationale a affirmé l'égalité des droits des hommes et des femmes, et des nations petites et grandes.

31. **M^{me} Stewart** (Costa Rica) dit qu'elle est préoccupée par la situation économique, sociale, environnementale et des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés. L'analyse du conflit a jusqu'à présent été centrée sur la paix et la sécurité, mais une analyse partant des droits de l'homme devrait également être menée en priorité par l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les restrictions à l'accès à la justice, à la liberté de mouvement et au droit au développement aggravent la situation déjà désastreuse dans les territoires palestiniens et privent les Palestiniens de leurs légitimes aspirations au bien-être. Étant donné la grande complexité de la situation, les parties devraient relancer leur dialogue et rechercher une solution qui profite à leurs populations respectives. Les négociations doivent reprendre sur la base des accords déjà conclus soutenus par le droit international et par les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cependant, dans la perspective de la

Deuxième Commission, la véritable question est de savoir comment faciliter l'application du Programme 2030 en Palestine par l'accès aux soins de santé de base et à l'éducation, l'autonomisation des femmes et la fourniture de l'eau et des services d'assainissement, ainsi que des sources viables d'énergie. Les inégalités doivent être réduites et une croissance durable devrait permettre à ces territoires de construire des villes et une société robustes où la paix et la culture de la paix feraient partie de la vie quotidienne. Les responsabilités des Gouvernements d'Israël et de l'État de Palestine sont différentes, mais ne peuvent être dissociées de l'objectif central qui est d'assurer le développement durable du peuple palestinien.

32. **M. Sedigh Mostahkam** (République islamique d'Iran) dit que les pratiques de la Puissance occupante qui, comme les décrivent le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, violent le droit humanitaire international, ont fait des milliers de morts et de blessés parmi les civils, dont des enfants, des femmes et des manifestants pacifiques. Le rapport de la CESAO relève de fortes inquiétudes concernant l'aggravation de la pauvreté, en particulier à Gaza, la détérioration de la situation économique et l'insécurité alimentaire grandissante, l'état désastreux du secteur de la santé, en particulier après le conflit de 2014, de graves limitations d'accès à l'eau et aux services d'assainissement et d'hygiène, et la très faible participation des Palestiniennes au marché du travail en raison de leur vulnérabilité aux postes de contrôle, de la violence exercée par les colons et de la longueur des déplacements domicile-travail.

33. La campagne de construction illégale d'implantations par Israël, qui est au cœur de l'occupation exercée depuis 48 ans, demeure le principal obstacle au développement durable de la Palestine et à l'application du Programme 2030. Israël occupe le Golan syrien depuis plusieurs décennies et en exploite illégalement les terres, l'eau et les ressources naturelles. Il considère le Golan comme faisant partie intégrante du territoire de la République arabe syrienne, et il condamne toutes les mesures prises par la Puissance occupante illégitime pour compromettre l'intégrité territoriale de ce pays. Toute solution à la crise en Palestine doit comporter la cessation immédiate de l'occupation, le rétablissement du droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et l'établissement d'un État indépendant et viable ayant Al-Qods Al-Charif pour

capitale, et pouvant exercer pleinement sa souveraineté sur ses ressources naturelles.

34. **M^{me} Jerak** (Koweït) dit qu'à un moment où la Commission réfléchit à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015, le rapport de la CESAO a montré en détail comment l'occupation israélienne détruisait toute possibilité de développement palestinien. Israël a confisqué plus de 1 000 kilomètres carrés de terres appartenant aux Palestiniens depuis le début de l'occupation. Environ 40 % de la Cisjordanie se trouvent sous la juridiction des conseils de colons israéliens. Les colons israéliens consomment six fois plus d'eau par personne que les Palestiniens, et la consommation quotidienne des Palestiniens est bien inférieure au niveau minimum recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé. Les restrictions imposées par Israël à l'activité économique palestinienne aggravent l'insécurité alimentaire et le manque de médicaments, en particulier à Gaza. Le rapport décrit aussi l'utilisation excessive de la force par les autorités israéliennes, qui revient souvent non seulement à des tueries extrajudiciaires mais aussi à des meurtres prémédités.

35. Dans sa résolution 68/235, l'Assemblée générale appelait Israël à cesser son exploitation des ressources naturelles palestiniennes. Cependant, Israël n'en tient aucun compte, comme il ne tient aucun compte de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, de la troisième Convention de Genève et de l'article 55 de la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. La poursuite de la construction d'implantations illégales témoigne assez de mépris d'Israël pour le droit international. Durant sa guerre contre Gaza, Israël a utilisé les techniques les plus destructrices et les plus modernes contre des enfants, des femmes et des personnes âgées. Israël continue également son attaque contre le patrimoine culturel palestinien, par ses violations constantes de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Elle appelle la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il permette aux Syriens d'exercer leur droit d'utiliser leurs ressources naturelles dans le Golan syrien occupé et de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination et à créer un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Son gouvernement renouvelle son engagement de fournir 200 millions de dollars pour la reconstruction de la bande de Gaza.

36. **M. Shava** (Zimbabwe) dit que le Programme 2030 demande que des mesures soient prises pour

éliminer les obstacles à la réalisation intégrale des droits des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère. La situation en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés est l'exemple le plus frappant et le plus constant des effets délétères d'une telle occupation. Le déni de toute perspective économique pour les Palestiniens n'est qu'un élément du long catalogue de violations commises par la Puissance occupante. Durant la quarante-huitième année d'occupation, les politiques et mesures illégales prises par Israël, notamment le mur d'oppression et de honte, la huitième année du blocus de Gaza, l'approbation accélérée des implantations et la détention et le meurtre de civils innocents se poursuivent sans rémission. Les Palestiniens voient leurs ressources pillées et leur économie étouffée. Cette persécution n'a duré que trop longtemps. Les éléments d'un règlement du conflit sont bien connus et ont été définis dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que dans le Projet de paix arabe et dans la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient présentée par le Quatuor : une solution comportant la création de deux États sur la base des frontières d'avant juin 1967 est la seule base réelle d'une paix durable. Plusieurs pays donateurs et organisations humanitaires ont continué à apporter une aide à la Palestine, mais le seul moyen d'assurer son développement durable et une vie dans la dignité pour les Palestiniens est la cessation de l'occupation d'Israël.

37. La délégation zimbabwéenne est fermement convaincue que le peuple palestinien a le droit de posséder et de contrôler toutes ses ressources naturelles, qui pourraient rendre la Palestine financièrement stable et son économie viable s'il n'y avait les activités de la Puissance occupante. Le blocus naval de la bande de Gaza empêche la mise en valeur de la zone marine de Gaza, prive l'économie palestinienne de recettes et garantit la poursuite de sa dépendance à l'égard d'Israël pour son approvisionnement en énergie.

38. Constatant que durant la présente session de nombreux membres de la Commission ont rappelé le rôle de la culture dans le développement durable, l'intervenant exprime sa profonde préoccupation devant la poursuite de l'occupation israélienne et les activités de construction d'implantations, qui ont entraîné la destruction de sites historiques, archéologiques, culturels et religieux dans l'ensemble

du Territoire palestinien occupé. Il engage donc instamment Israël à s'abstenir de viser de tels sites, ce qui est une violation de la quatrième Convention de Genève. Il engage aussi les Nations Unies et les autres partenaires de développement à continuer à fournir une aide au développement pour répondre aux besoins des Palestiniens. Il engage Israël à travailler avec les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations humanitaires pour garantir que cette aide et les projets de développement en Palestine sont fournis au bon moment, à mettre un terme à la construction d'implantations et à l'occupation.

39. **M. Annakou** (Libye) dit que le rapport de la CESAO montre que les autorités d'occupation continuent à construire de nouvelles implantations, à déplacer des Palestiniens et à arracher des arbres en Cisjordanie. Israël continue aussi à construire son mur de séparation qui empêche de nombreux agriculteurs palestiniens de se rendre dans leurs champs et il continue à imposer le blocus de Gaza, qui est une forme de punition collective contraire au droit international. Les eaux souterraines de l'ensemble du territoire palestinien sont sous le contrôle d'Israël qui ne permet aux Palestiniens que d'en utiliser 6 %.

40. Un mois seulement s'est écoulé depuis l'adoption du Programme 2030 et il se demande si l'objectif consistant à n'oublier personne en route pourra être réalisé s'agissant du peuple palestinien. L'occupation empêche les Palestiniens d'avoir accès à l'eau et aux terres, et ils ne peuvent donc réaliser leur sécurité alimentaire. Les établissements scolaires étant bombardés, l'objet de l'éducation pour tous semble être hors d'atteinte. Quand des Palestiniennes qualifiées sont en chômage, la réalisation de l'égalité des sexes est improbable. La discrimination dont souffrent les Palestiniens à toute occasion n'est guère propice à l'avènement d'une société paisible et solidaire. Le développement durable sera difficile dans un régime d'occupation déterminé à détruire même l'infrastructure rudimentaire dont disposent les Palestiniens. Il en va de même du Golan syrien occupé.

41. Les pratiques des autorités israéliennes d'occupation sont une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et du droit des droits de l'homme. La délégation libyenne réaffirme son soutien au droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant sur l'ensemble de son territoire avec Jérusalem pour capitale, ainsi que le retour des réfugiés dans leur

patrie. Il demande également un arrêt immédiat du blocus de Gaza.

42. **M^{me} Al-Jazi** (Jordanie) dit que depuis près de cinq décennies, l'expansion par Israël des implantations illégales, la confiscation de terres, le contrôle des ressources naturelles, les politiques de bouclage et les restrictions mises à la liberté de mouvement des personnes et des marchandises font obstacle au développement palestinien. Le résultat est la stagnation des indicateurs de développement, une croissance économique très lente, la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire, la baisse des revenus, la montée de l'inflation et une contraction du secteur agricole. Les routes de contournement construites par Israël et le mur de séparation coupent les agriculteurs palestiniens de leur accès aux champs, en même temps qu'ils sont victimes de discrimination dans la distribution de l'eau.

43. Le développement signifierait non seulement le progrès économique mais également la paix, l'égalité et la justice sociale, dont aucun ne sera réalisé tant qu'Israël persistera dans son occupation et dans ses politiques expansionnistes. L'oratrice demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour autoriser l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, et elle demande instamment la poursuite de l'aide internationale au peuple palestinien pour qu'il puisse combler son déficit de développement.

44. **M. Anshor** (Indonésie) dit que la pauvreté et le désespoir l'emportent sur la justice, le respect des droits de l'homme et le développement dans le Territoire palestinien occupé. Les droits et la dignité des Palestiniens sont de longue date foulés aux pieds par la Puissance occupante, qui sont contraints de quitter leur foyer et ont été dépouillés de leur droit incontestable à la prospérité sociale et économique et à l'autodétermination. Les bouclages et les obstacles qui leur sont imposés les empêchent de valoriser le potentiel de l'économie et exacerbent la dépendance des Palestiniens à l'égard des importations et de l'aide étrangère. Les colons israéliens et la violence exercée par eux ont un impact manifeste sur le droit des Palestiniens, en particulier concernant l'accès à la terre et à l'eau, à l'éducation, à un environnement salubre et à un niveau adéquat de vie, démontrant ainsi le caractère systématique et conçu de longue date des plans, des politiques et des pratiques de la Puissance

occupante. La première récession depuis 2006 est très préoccupante, avec des taux de chômage inacceptables en Cisjordanie et à Gaza, et le Fonds monétaire international indique que l'horizon n'est pas près de s'éclaircir. Ces tendances sont manifestement contraires à la volonté de n'oublier personne en route dans la réalisation du Programme 2030. Le problème du développement économique dans le Territoire palestinien occupé est par nature essentiellement politique et non technique.

45. L'Indonésie a récemment accueilli la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, au cours de laquelle ces pays et les organisations internationales ont réaffirmé leur volonté de concourir au développement de la Palestine, notamment par des programmes de création de capacités et la relance de l'environnement de l'activité économique en Palestine. L'Indonésie a ainsi réalisé des programmes à l'intention de 1 000 responsables palestiniens dans le cadre du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique. Lors de la célébration, en avril, du soixantième anniversaire de la Conférence d'Asie et d'Afrique tenue à Jakarta, les pays d'Asie et d'Afrique ont adopté la Déclaration sur la Palestine dans laquelle ils expriment leur soutien à l'indépendance de l'État de Palestine. Il réaffirme la solidarité de son pays avec le Gouvernement et le peuple palestiniens dans leur lutte légitime pour l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination et à leurs ressources naturelles. Les Nations Unies doivent honorer le mandat de la Charte et travailler sans relâche à la recherche d'un processus de paix authentique et fiable afin de faire cesser l'occupation israélienne.

46. **M. M. Osman Sid Ahmed Mohammed Ali** (Soudan) dit que le rapport de la CESAO montre que durant l'année précédente les pratiques de l'occupation israélienne ont atteint un niveau sans précédent de nocivité. Dans le Territoire palestinien occupé comme dans le Golan syrien occupé, Israël persiste dans l'utilisation excessive de la force, l'expansion des colonies, la destruction de biens et l'exploitation des ressources naturelles, tout cela dans l'impunité. Cela constitue non seulement une violation des droits de l'homme mais aussi entraîne une détérioration des conditions économiques et sociales à un moment où la communauté internationale vient juste d'adopter le Programme 2030. L'objectif consistant à n'oublier personne en route doit inclure toutes les populations

souffrant sous occupation étrangère. Cependant, le rapport montre qu'Israël, la Puissance occupante, continue à entraver le droit des Palestiniens à l'autodétermination par des déplacements forcés de population, des restrictions mises à la liberté de mouvement, la destruction de biens et la démolition de maisons. L'expansion des implantations fait gravement obstacle au développement palestinien. Le blocus de Gaza continue à emprisonner près de 2 millions de personnes dans une superficie déjà reconnue comme l'une des plus densément peuplées au monde. Les Palestiniennes, en particulier, sont vulnérables aux mesures prises par Israël appliquées aux postes de contrôle, à la violence exercée par les colons et à la durée prolongée des déplacements domicile-travail; elles souffrent par conséquent de taux de chômage très élevés. Les restrictions mises à la liberté de mouvement empêchent également les ambulances d'atteindre à temps leur destination. Dans le Golan syrien occupé, les colons ont un accès préférentiel à l'eau et aux autres ressources. Israël doit cesser son exploitation des ressources naturelles, se conformer à ses obligations en vertu du droit international et mettre un terme à son occupation.

47. **M. Al Shuaibi** (Oman) dit que l'Autorité palestinienne se heurte à de graves difficultés financières parce qu'Israël retient chaque année environ 300 millions de dollars de recettes fiscales. Les autorités d'occupation, dans le Territoire palestinien occupé et dans le Golan syrien occupé, sont responsables de l'extension du chômage et de la pauvreté. Israël continue à priver les populations sous occupation de l'accès aux ressources naturelles. Le rapport de la CESAO décrit en détail le déplacement forcé par Israël de personnes et la destruction des biens, ainsi que les violences actuellement commises contre les Palestiniens par les colons israéliens. Le rapport note également que les habitants des localités palestiniennes qui ne sont pas raccordées aux réseaux d'adduction d'eau sont forcés d'acheter l'eau à un coût considérablement alourdi. Il appelle la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger Israël, la Puissance occupante, à se conformer au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies en renonçant à ses pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé. Ces pratiques font obstacle au développement économique et humain des populations sous occupation et sont le principal obstacle à l'avènement de la paix dans la région.

48. **M. Amer** (Israël) dit que le rapport de la CESAO, qui est partial, plein de préjugés, pauvre en faits et fondé sur des données sélectives ou peu fiables, ainsi que les déclarations faites durant la séance sont un autre exemple de dénigrement incendiaire d'Israël. Les remarques faites par M^{me} Khalaf démontrent sa volonté obstinée d'attaquer Israël; elles sont contraires à sa position de haut fonctionnaire international impartial et reviennent à une faute grave. Étant donné que le monde arabe se heurte déjà à de profondes inégalités, à des divisions sociales, au chômage, au déni des droits de l'homme et à une montée régulière de l'extrémisme, le temps consacré à la rédaction du rapport aurait été mieux utilisé dans un exercice honnête d'introspection portant sur les causes des problèmes réels de la région. On ne peut comprendre à la lecture du rapport, par exemple, que le Hamas, organisation reconnue comme terroriste par les instances internationales, administre la bande de Gaza par la violence, la répression, le mépris des droits fondamentaux et la mauvaise utilisation des ressources économiques et financières, ou que c'est le Hamas qui a lancé le conflit en 2014, en tirant des milliers de roquettes et de missiles en direction des villes israéliennes, et qu'il a délibérément aggravé la situation et rompu à plusieurs reprises le cessez-le-feu. Ce conflit a entraîné des privations socioéconomiques des deux côtés et, pourtant, le rapport ne mentionne pas les privations subies par des millions de familles israéliennes qui doivent courir aux abris quand des roquettes sont tirées à l'aveuglette par le Hamas. Des milliers d'enfants doivent subir des soins psychologiques après 14 ans d'attaques incessantes par des missiles contre leurs habitations, et des milliers d'entreprises dans le sud d'Israël ont dû fermer leurs portes, entraînant de graves difficultés économiques.

49. Il n'est pas surprenant que le rapport ne mentionne pas le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza, une initiative commune des Nations Unies et d'Israël qui a permis la délivrance d'autorisations de nouveaux projets à Gaza, de permis d'entrée pour les entreprises et l'entrée dans la bande de Gaza de millions de tonnes de matériaux de construction. Alors que des roquettes continuent à être tirées contre Israël, Israël a approuvé en plus grand nombre des autorisations d'entrée dans son territoire en vue de soins médicaux urgents et a augmenté la capacité du poste frontière de Kerem Shalom qui peut absorber 800 camions de plus par jour à un moment où l'Autorité palestinienne de son côté n'est pas disposée

à prendre les mesures nécessaires pour assurer le contrôle des points de passage.

50. Il est étrange d'entendre, année après année, des allégations de violations des droits de l'homme par Israël dans la bouche des représentants de certains des régimes qui violent de la façon la plus flagrante les droits de l'homme dans le monde. Les attaques cyniques contre Israël par le représentant de la Syrie sont un exemple de plus de la tentative désespérée de détourner l'attention des crimes que la Syrie elle-même commet chaque jour contre son propre peuple. Étant donné que le régime syrien tue sans vergogne des milliers de Syriens et de Palestiniens, les mensonges de son représentant ne doivent pas être pris au sérieux. Le représentant de la Syrie pourra peut-être expliquer à la Commission comment le largage de barils d'explosifs sur des écoles, des marchés et des hôpitaux est compatible avec le développement. Non moins ridicule est l'audace du représentant du Qatar qui critique Israël alors que son pays est le principal bailleur de fonds de certains des groupes terroristes les plus brutaux et les plus dangereux au Moyen-Orient et réduit en esclavage des travailleurs étrangers dans des conditions inhumaines, causant des milliers de décès et de traumatismes. L'Iran sait vraiment faire plusieurs choses en même temps : le pays opprime sa population tout en aidant d'autres régimes tyranniques à massacrer la leur. Le représentant de l'Iran souhaitera peut-être indiquer à la Commission combien de centaines d'opposants politiques, d'homosexuels et de prétendus traîtres ont été exécutés, en Iran, depuis le début de 2015. L'Iran est également le principal bailleur de fonds, le principal entraîneur et le principal promoteur du terrorisme.

51. Après avoir entendu les diverses accusations portées contre Israël et le soutien bruyant des Palestiniens, on serait porté à présumer que les pays arabes dont les représentants viennent de faire leur déclaration ont effectivement aidé les Palestiniens dans leur développement économique, ce qui est loin d'être le cas. Sur les quelque 2 milliards de dollars qui avaient été annoncés par les pays arabes lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza », moins de 200 millions de dollars ont effectivement été versés. Les accusations sans fondement et les mensonges malveillants du représentant de la Palestine ont été maintes fois réfutés, et il ne va pas prendre plus du temps de la Commission à répéter ce qui a déjà été dit. Si les Palestiniens ne

reviennent pas à la table des négociations, c'est sans doute parce qu'il est plus facile de blâmer autrui, d'inciter à la violence, de déformer la vérité que d'assumer la responsabilité d'agir en tant qu'État, ce qu'ils prétendent être. Israël appelle les Palestiniens à se joindre à lui sur la voie de la paix et de la réconciliation.

52. **M^{me} Al Ateibi** (Émirats arabes unis) dit que le mois précédent, la communauté internationale a adopté le Programme 2030 qui comporte la promesse que personne ne sera oublié en route; elle appelle à la prise de mesures effectives pour éliminer les obstacles à la réalisation intégrale du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous une occupation coloniale et étrangère qui continue d'être contraire à leur développement économique et social ainsi qu'à leur environnement. Le rapport de la CESAO décrit la dégradation des conditions économiques, sociales et humanitaires dans les zones occupées par Israël. La confiscation de terres, le blocus de Gaza, les bouclages en Cisjordanie et la construction du mur de séparation se poursuivent au mépris flagrant des résolutions des Nations Unies. La multiplication des implantations israéliennes est une violation du droit humanitaire international et de la quatrième Convention de Genève et elle entrave toute chance d'une solution comportant deux États. Les politiques d'occupation ont entraîné une augmentation de la pauvreté et du chômage et constituent une violation du droit au développement. Les limitations mises à la liberté de mouvement empêchent également d'acheminer l'aide humanitaire en Cisjordanie et à Gaza, et plusieurs employés de l'UNRWA ont trouvé la mort dans des attaques israéliennes. Dans le Golan syrien occupé également, Israël multiplie les implantations, confisque des terres et monopolise les ressources.

53. Il est manifeste que l'occupation israélienne est la cause profonde de la dégradation des conditions de vie des Palestiniens. Elle salue les efforts accomplis par les organismes des Nations Unies et engage instamment les donateurs à fournir à l'UNRWA le soutien nécessaire. Les Émirats arabes unis ont fait une contribution annuelle de 1,8 million de dollars au budget de base de l'UNRWA et ont récemment offert 15 millions de dollars pour des secours d'urgence dans le cadre du programme d'éducation de cet organisme. En 2014, les Émirats sont devenus membres de la Commission consultative de l'UNRWA. Elle appelle la communauté internationale à honorer ses engagements

d'éliminer tous les obstacles au développement des populations vivant sous occupation étrangère.

54. **M. Emvula** (Namibie) dit que la situation dans le Territoire palestinien occupé est un désastre humanitaire permanent et une crise prolongée des droits de l'homme. Le droit le plus fondamental qui est le droit à la vie est régulièrement violé par Israël. Le peuple palestinien doit jouir des droits essentiels à la liberté, à l'égalité et à un niveau de vie adéquat. Il condamne fermement les activités israéliennes et les politiques d'occupation illégale qui, sans aucun doute, contreviennent aux principes de la Charte des Nations Unies et violent de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que le droit humanitaire international. Les Palestiniens continuent à souffrir sous l'occupation, et leurs difficultés persistantes – économiques, fiscales et alimentaires, ainsi que le chômage – sont aggravées par la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

55. La délégation namibienne appelle la communauté internationale à suivre des politiques qui assurent le respect de ses obligations en vertu du droit international s'agissant des pratiques et des mesures israéliennes illégales, en particulier le programme de construction d'implantations dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Elle appelle Israël à cesser immédiatement la construction de ces implantations et du mur de séparation et à se conformer à ses obligations légales en vertu de l'avis consultatif rendu le 9 juillet 2004 par la Cour internationale de Justice. Israël doit également éliminer les obstacles à la réalisation de projets environnementaux essentiels, notamment la construction d'une usine de dessalement et d'une usine de traitement des eaux usées à Gaza, qui sont nécessaires pour assurer la santé publique et le bien-être de la population, notamment par l'accès à l'eau salubre. Les Palestiniens ont le droit à l'autodétermination, à l'établissement d'un État indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale et à l'exercice de la souveraineté sur leur territoire et ses ressources naturelles. Elle soutient sans réserve le projet de résolution soumis au titre du point de l'ordre du jour à l'examen et espère que son adoption atténuera les privations économiques et sociales des populations palestinienne et syrienne vivant sous l'occupation.

56. **M. Chinyonga** (Zambie), félicitant le peuple palestinien de l'exercice du droit bien mérité de faire

flotter son drapeau devant le Siège de l'ONU, dit que l'Autorité palestinienne est le seul représentant légitime de la lutte du peuple palestinien pour rétablir sa souveraineté et établir une patrie propre. La Zambie soutient les efforts déployés pour réaliser le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Une paix durable ne sera réalisée que moyennant la création de deux États, la Palestine et Israël, existant côte à côte. Il réaffirme la validité de la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures reconnaissant ce principe.

57. Depuis près de 70 ans, des générations de réfugiés palestiniens ont été déplacés et vivent dans des camps dans la région. L'heure tourne pour les derniers survivants du déplacement initial, mais leurs descendants doivent pouvoir regagner leurs terres ancestrales. La délégation zambienne est préoccupée par les décisions illégales de l'État d'Israël, notamment les violations des droits politiques, sociaux, économiques et fondamentaux de la population qui continue à souffrir dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. L'orateur regrette en outre que des dizaines de personnes aient été tuées ou blessées en octobre 2015 du fait de l'instabilité ambiante, tandis que des maisons et des terres arables étaient détruites. Ces souffrances, sous toutes leurs formes, doivent cesser. Le blocus économique et les autres restrictions, notamment la retenue des fonds, doivent être levés sans condition. La création d'implantations israéliennes dans les territoires disputés doit cesser et toutes les terres palestiniennes et arabes restituées dans les frontières d'avant 1967. Pour conclure, il souligne qu'il est urgent que les deux parties reprennent un véritable dialogue et se conforment aux résolutions et accords qui visent à sortir de l'impasse.

58. **M. AlGhunaim** (Arabie saoudite) dit que de nombreux rapports des Nations Unies décrivent les politiques arbitraires de l'occupation israélienne, et notamment la construction d'un mur de séparation, la multiplication des implantations israéliennes, l'utilisation excessive de la force, la démolition de maisons, les bouclages et les restrictions mises à la liberté de mouvement des personnes et des marchandises. Il souligne que les Juifs n'ont aucun droit quand il s'agit de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. L'utilisation de noms de lieux bibliques pour

désigner ce qui est exclusivement un élément du patrimoine islamique, arabe et palestinien est une falsification de l'histoire. « La préservation du statu quo » doit signifier la préservation des conditions qui existaient sous l'Empire ottoman et le Mandat britannique.

59. En 2002, l'Arabie saoudite a proposé l'Initiative de paix arabe, dans laquelle chaque État arabe s'est engagé à normaliser ses relations avec tous les États de la région en échange du retrait israélien du Territoire palestinien occupé, du Golan syrien occupé et du territoire libanais occupé, et un règlement convenu du problème des réfugiés. Israël doit cesser de dérober les terres palestiniennes et les ressources en eau de la Palestine, cesser de détruire les terres arables et de polluer l'environnement et respecter les résolutions qui ont été adoptées par la Commission. Le peuple palestinien a le droit inaliénable d'utiliser ses ressources naturelles et doit être indemnisé pour tous dommages causés par les mesures illégales prises par Israël.

La séance est levée à 13 h 5.